

Commune  
de  
St Martin de Pallières

Conseillers en Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille seize, le 31 mars à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Pallières, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale du 24 mars 2016.

Etaient Présents : Mesdames Aubrégat Mireille, Bertrand Christine, Montégut Françoise, Nardella Chrystal

Messieurs : Breton Claude, Crespi André, de Boisgelin Bernard, Kinziger Pascal, Péglion Bernard, Pinatel Stéphane.

Etait excusé : Monsieur Geoffroy Sébastien.

*Secrétaire de séance : Péglion Bernard*

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015

Le compte rendu du Conseil du 23 octobre 2015 est approuvé.

### BUDGET

Monsieur le Maire présente le tableau comprenant le projet de vote des trois taxes.

Malgré la baisse significative des dotations d'Etat, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les trois taxes communales, les taux resteront donc les suivants :

	Année 2015	Année 2016
Taxe d'habitation	11.50	11.50
Taxe foncière bâti	12.97	12.97
Taxe foncière non bâti	56.31	56.31

Vote des Comptes de Gestion 2015 du budget principal communal et du budget assainissement proposé par Madame le Receveur Municipal : le Conseil approuve les deux comptes de gestion à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2015 du budget principal communal et du budget assainissement proposé par Monsieur le Maire :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2015				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	304 699.58 €	284 734.70 €	+ 123 520.91 €	+ 103 556.03 €
INVESTISSEMENT	113 261.00 €	150 894.55 €	+ 19 949.04 €	+ 57 582.59 €
TOTAL DU BUDGET	417 960.58 €	435 629.25 €	143 469.95 €	161 138.62 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget principal communal.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2015				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise Résultats Antérieurs	Résultat ou Solde
EXPLOITATION	64 133.81 €	50 837.78 €	+ 16 753.16 €	3 457.13 €
INVESTISSEMENT	40 695.59 €	48 816.80 €	108 780.86 €	116 902.07 €
TOTAL DU BUDGET	104 829.40 €	99 654.58 €		120 359.20 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement.

Vote des Budgets Primitifs 2016 du budget principal communal et du budget assainissement :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2016 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	311 752.26 €		311 752.26 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	358 220.59 €		358 220.59 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	669 972.85 €		669 972.85 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du budget principal Communal.

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	64 261.36 €		64 261.36 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	193 718.87 €		193 718.87 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			
DEPENSES		RECETTES	
	257 980.23 €		257 980.23 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du budget Assainissement.

Différentes associations, subventionnées ou pas en 2015, ont déposé des demandes au titre de 2016. Monsieur le Maire en donne la liste :

Associations :	Montant demandé
Comité des Fêtes	3 200.00 €
Comité des Fêtes (subvention exceptionnelle Noël des enfants)	500.00 €
APPEL des Pallières	100.00 €
Radio-Verdon	100.00 €
DDEN	50.00 €
France Alzheimer	100.00 €
Culture Provence Verdon	500.00 €
Centre Artistique Provence Verdon	976.00 €
MAM des Pallières	500.00 €
ADAMAVAR	Pas de montant annoncé

Après avoir examiné les demandes, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Associations :	Montant accordé
Comité des Fêtes	3 200.00 €
Comité des Fêtes (subvention exceptionnelle Noël des enfants)	300.00 €
APPEL des Pallières	100.00 €
Centre Artistique Provence Verdon	488.00 €

De manière générale, le Conseil décide de maintenir pour les associations communales les montants de 2015.

En ce qui concerne les associations intercommunales qui participent à la vie de la commune, le montant octroyé correspond à la moitié de la subvention demandée.

Pour la MAM des Pallières, le Conseil se réserve la possibilité de ré – examiner la demande en cours d'année si cette association est agréée par les « services petites enfance » du Conseil Général du Var.

Enfin, pour les autres associations (extérieures à la commune), le Conseil décide ne pas donner de subventions afin de ne pas faire trop de prélèvements sur le budget communal.

### TRAVAUX DIVERS/BATIMENTS COMMUNAUX

En ce qui concerne les travaux d'enfouissement des réseaux et de création d'un cheminement piétonnier au Quartier Mandine, le long de la Route Départementale, le Conseil décide de les faire réaliser avant la fin de l'année 2016.

Toutefois, le ré – aménagement de la placette/parking devant l'école et l'aménagement autour de la fontaine seront réalisés ou pas, en fonction du coût des travaux au long du RD.

Il semble que le chauffe-eau du local du comité des fêtes ne fonctionne plus. Deux devis ont été fournis par des électriciens pour environ 600.00 € chacun (fourniture et pose). Monsieur Pinatel Stéphane se propose de vérifier si une réparation ou un nettoyage ne suffirait pas. Il se rendra dans les locaux dans les meilleurs délais.

Un propriétaire riverain propose la mise à disposition d'un morceau de terrain au quartier Ravéou afin d'y créer un espace de stationnement. Avant d'engager la commune vraiment et surtout de prévoir des travaux, Monsieur le Maire indique qu'une visite sur site devra être organisée.

Des réparations devront être effectuées par les agents des services techniques au niveau des marches de l'Androne, qui passe sous la place des Bancaous.

### URBANISME/CONFLIT URBANISME

Suite à la dégradation du pont en pierres au Quartier le Défens en mars 2014, et au conflit qui oppose la commune à la fois avec l'assureur (MMA), l'entreprise qui avait fait tomber le pont (Compactage Antibois), et le propriétaire du terrain voisin, Monsieur le Maire fait un point.

Le 10 mars 2016, un courrier de relance a été adressé à MMA et à Compactage Antibois.

Le Conseil décide de poursuivre les procédures et d'engager la responsabilité des contrevenants

Depuis 2011, la Commune recherche une solution concernant la forte dégradation du bâtiment appartenant à Madame Deleuil Denise.

En effet, de 2011 à 2013, une procédure de péril ordinaire avait été lancée, remplacée depuis 2014 par une procédure d'abandon manifeste. Avant de procéder à une expropriation, Monsieur Pégion propose de contacter la propriétaire afin qu'elle s'engage à faire réaliser dans les meilleurs délais les travaux de mise hors d'eau de sa propriété.

### TRANSPORTS

Monsieur le Maire fait un bref historique concernant l'achat du mini – bus de 9 places.

Pour le transport des enfants scolarisés à St Martin (environ 85 enfants) en 2016/2017 vers le CLSH de Rians, il a été envoyé des courriers à toutes les familles au mois de février dernier afin de leur demander si elles souhaitaient bénéficier du transport et s'engageaient sur la fréquentation du Centre de Loisirs. Seules 7 familles ont donné une réponse, laquelle était négative. Une famille a donné une réponse positive pour deux enfants, mais à partir de 2017/2018.

Par ailleurs, le Département du Var prévoirait la mise en place du « transport à la demande » pour un coût d'environ 3 € par trajet.

Si ce transport convenait pour la prise en charge du mercredi midi, il pourrait éventuellement remplacer le service actuel à partir de la rentrée 2017/2018.

D'autre part, la Communauté de Communes Provence Verdon ayant choisi de « développer des actions éducatives, scolaires, culturelles et sportives en faveur de public spécifique », a besoin de manière ponctuelle et notamment pendant les vacances scolaires d'un mini – bus.

Aussi, le Conseil décide à l'unanimité de mettre le mini - bus à disposition gratuite de la CCPV, celle- ci s'engageant à le rendre avec un plein et en parfait état, suivant les termes de la convention.

Monsieur Crespi André, Deuxième adjoint, représentera la commune dans cette affaire.

## ENFANCE/JEUNESSE

Comme les années précédentes, le Conseil décide de signer une convention pour l'année 2016 avec les CLSH de Rians et de Seillons afin de permettre aux enfants de St Martin de fréquenter ces Centres de Loisirs aux mêmes conditions que les enfants de ces communes.

Les conventions seront signées pour une durée maximale de 20 jours par an et par enfant, à répartir pendant toutes les vacances scolaires.

Pour information, en 2015, la commune a versé 1 354.22 € pour les participations aux CLSH.

## QUESTIONS DIVERSES

Afin d'éditionner moins de feuilles papier et de gagner du temps dans les transmissions, les conseillers présents donnent leur accord chacun par écrit pour la transmission des convocations, compte - rendus et autres documents relatifs aux conseils municipaux par messagerie électronique.

49 chaises en fer forgé de type « bistrot » n'étant plus nécessaire à la gérante du Cercle du Progrès ont été reprises par la mairie. Le Conseil décide de vendre ces chaises : 20.00 € l'unité.

Suite à l'affichage début mars d'une affiche invitant les personnes intéressées à se faire connaître pour l'utilisation de jardins familiaux quartier Fuyaraques, deux personnes se sont à ce jour manifestées.

Un raccordement en eau pour l'arrosage sera très prochainement réalisé.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée.